Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Délibération n° 2023-06-08

Date d'affichage : 16/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 12 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le sept juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

<u>Présents</u>: VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DESGUEE Jérémie, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, LE ROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents:

DAVID Nathalie, DUBREUIL Audrey, PATIENCE Mickael, PELLETIER Philippe.

Absents excusés :

DAUTY Virginie donne pouvoir à Christian VENGEONS, FRENEE Anaïs donne pouvoir à Josiane LECUYER.

Présents: 16 à 17

Pouvoirs: 2

Votants: 18 à 19

Madame Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Tarifs cantine année scolaire 2023-2024

Délibération n° 2023-06-08

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rapport de Madame LECUYER informant d'une hausse du prix d'achat de 9% des repas liée à la hausse des matières premières ;

Vu la proposition de la Commission Enfance pour une hausse de 3% des tarifs de la cantine et d'un maintien du tarif pour la garderie ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• FIXE les tarifs pour le restaurant scolaire comme suit :

Quotient familial	Proposition 2023-2024
Inférieur à 620 € Entre 621 € et 820 € Entre 821 € et 1100 € Supérieur à 1 101 €	2.73 € 3.32 € 3.97 € 4.61 €
Tarif enfant en famille d'accueil	2.73 €
Tarif Adulte	4.84 €
Repas spécifique pour raison médicale apporté par un enfant	Accueil gratuit de l'enfant au restaurant scolaire

Un justificatif de quotient familial sera exigé. En l'absence, le tarif maximal sera appliqué. Une réduction de 20 % sera appliquée sur la tarification du 3ème enfant scolarisé à Val d'Arry.

• FIXE les tarifs pour la garderie comme suit :

Créneaux	Tarif unique
Matin, arrivée entre 7h20 et 8h20	1.80 €
Le soir de 16h30 à 17h45 (goûter inclus)	2.50 €
Le soir de 17h45 à 18h30	1.00 €
Au-delà de 18h30	5.00 €

• CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution administrative et financière de ces décisions.

Certifié exécutoire le 16/06/2023, Le Maire, Christian VENGEONS Pour copie conforme au registre, Le Maire, Christian VENGEONS



